

# Compte rendu du Comité de Direction du 28 mars 2023

## COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC DU MARDI 28 MARS 2023

### Etaient présents :

Madame Magali MAUREL (Présidente), Mme Maryline MONTEILLET, M. Jean-Michel FAUBLADIER, M. Philippe MAURS, M. Jean François RODIER, M Thierry CRUEGHE, M Philippe FABRE, Mme IZAC Annie, Mme Marie-Christine MORIN, M. Jean Pierre MALICHIER.

Suppléants présents : Mme LACANAL Lisiane. M. Vincent PIETRY

Nombre de titulaires : 15

Nombre de titulaires présents à la séance : 10

Nombre de titulaires suppléés : 2

### **Ordre du jour**

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel FAUBLADIER

- ◆ **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion (approuvé à l'unanimité)**
- ◆ **Vote de clôture de l'exercice 2022**
- ◆ **Plan d'actions 2023**
- ◆ **Vote du budget 2023**
- ◆ **Embauche du personnel saisonnier pour le Rocher de Carlat pour la saison touristique 2023**
- ◆ **Embauche du personnel saisonnier pour l'OT et ses antennes pour la saison touristique 2023**
- ◆ **Questions diverses**

## 1/ Clôture de l'exercice 2022 :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES (compte administratif) :

- **013-Atténuation de charges** pour un montant de 2 698,28 qui correspond aux indemnités journalières et complément prévoyance perçus pour des arrêts maladies.
- **70-Ventes de produits, services, marchandises** pour un montant de 90 078,21€ qui correspond aux prestations de service que sont les billetteries, visites guidées groupes et individuelles et ventes boutique. Ceci correspond à la reprise des séjours de groupes et les ventes annexes du festival Eclat. A noter aussi la baisse de fréquentation des différentes visites proposées par l'OT.
- **74-Subventions** pour un montant de 180 000 € correspondant à la subvention de la CABA
- **75-Autres produits de gestion courante** pour un montant de 243 439,76€, nettement supérieur au prévisionnel (+60 000 k€). Cette hausse s'explique par :
  - Une taxe de séjour pour un montant de 194 037 € pour la part CABA et 19 403 € pour la part départementale soit un total de 213 440 € (+ 60 k€)
  - La participation aux brochures est d'un montant de 30 000 €
- **77-Produits exceptionnels** à hauteur de 2 539 € à la subvention CABA de compensation des charges liées à l'exploitation du Rocher de Carlat.
- **→ Montant total des recettes : 518 756,73 € (+73 656 € par rapport au budget primitif 2022)**

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES (compte administratif) :**

- **011-Charges à caractère général** pour un montant de 128 822,66 € qui correspond à toutes les charges d'activité courante, hors charges de personnel pour un prévisionnel établi à 180 000 €. Sur ce chapitre, les éléments les plus significatifs portent sur :
  - o Le 6068 Achats non stockés, avec un montant de 3 529 € réalisé, en raison de la facture Eclat (ventes annexes réglée en 2023)
  - o Le 618 - services extérieurs, avec notamment toutes les billetteries (dont Eclat), les visites individuelles et groupes, réalise une belle année (+12,5 K) dû à la reprise d'activité d'après COVID
  - o Le 63 correspond au versement de la taxe additionnelle départementale à 19 398,38 €, réalisés à + 5.4 k€
- **012-Charges de personnel** pour un montant de 258 069,25 € intégrant en 2022 la masse salariale chargée des permanents de l'OT, des saisonniers de l'OT (y compris l'antenne du Puech des Ouilhes et le partenariat avec le Grand Site du Puy Mary), la baisse significative est liée à l'absence de directeur. (-30k au 6411)
- **68-Dotation aux amortissements** pour un montant de 9890,84 € reprenant les acquisitions des années antérieures en cours d'amortissement.
- **→ Montant total des dépenses : 387 989,96 € (-70 200 par rapport au budget primitif)**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES (compte administratif) :**

- **040-Ordre de transfert entre sections** pour un montant de 9 890,84 € correspondant aux amortissements en cours (expertises terrain rando et VTT, reportage photo, développement informatique liés à l'appli rando, véhicule OT, matériel informatique)
- 
- **→ Montant total des recettes : 9 890,84 €**
- 

- **SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES (du compte administratif) :**

- **042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 22 882,20** correspondant à l'amortissement de subvention Feder sur l'application rando.
- **→ Montant total des dépenses : 22 882,20 €**

- Au regard du compte de gestion, la section d'exploitation présente donc un solde positif de 143 758,13 €, alors que la section d'investissement présente un solde négatif de -12 991,26 €.
- Le résultat net sur les 2 sections est donc positif de 130 766,77 €.
- Au regard du compte de gestion, **le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de 653 102,51 €** (fonds de réserve de l'OT) et se décompose de la façon suivante :
- Section d'investissement : 119 203,84 €
- Section de fonctionnement : 533 898,67 €

*Mme la Présidente propose d'affecter et de reporter ces résultats sur le budget 2023 qui sera présenté en suivant. Les membres du CODIR vote à l'unanimité en faveur des délibérations de clôture des comptes de l'année 2022 et de l'affectation des résultats sur 2023.*

## 2/ Plan d'actions 2023 (cf. document en annexe de la réunion) :

Le plan d'actions proposé cette année reprend les grandes lignes de nos actions habituelles, la création de l'identité visuelle et le rafraîchissement de la vitrine seront les actions les plus significatives pour le budget 2023.

Un plan de communication dynamique et des actions en direction de nos partenaires programmées complètent les grandes actions 2023.

Il est présenté par Mme la Présidente et le directeur.

## 3/ Budget 2023

### Pour la section du fonctionnement

Les Recettes de fonctionnement :

- **70- Produits des services, du domaine et des ventes diverses à hauteur de 82 200 €.** Ce sont les prestations de billetteries, visites guidées individuelles, visites groupes et vente boutique...). Nous envisageons une continuité dans la reprise de l'activité visites individuelles (visites d'Aurillac + dégustation) mais aussi billetterie avec notamment la billetterie cette année du Festival International de Théâtre de rue. Le Tourisme de groupes, les produits packagés et notamment le séjour référencé par la Pèlerine, à l'instar de 2022.
- **74- Subventions d'exploitation : 180 000,00 €**, correspondant à la seule subvention de la CABA, reconduite à l'identique en 2023 dans le cadre de notre convention d'objectifs.
- **75- Autres produits de gestion courante d'un montant de 195 000,00 € portant** principalement sur les partenariats, que l'on encaisse sur l'année N-1 (30 000 €), aux produits de la taxe de séjour des parts départementale (15 000 €) et communautaire (150 000 €) à la taxe de séjour avec l'ajout de la part départementale de 10%. Nous avons choisi la prudence par rapport aux très bons résultats 2022, la crise économique actuelle pourrait avoir un impact sur la fréquentation touristique.
- **77- Produits exceptionnels pour un montant de 8 800 €**, qui correspond au versement de la subvention d'équilibre d'exploitation du Rocher de Carlat au titre de l'année 2022.

**Soit un montant total de recettes réelles d'exploitation de 466 000 €. Après le résultat reporté de l'exercice 2022 de 433 898,67 €, le total des recettes d'exploitation cumulées s'élève à 899 898,67 €.**

Les Dépenses de fonctionnement :

- **011- Charges à caractère général pour un montant de 207 600 €**
- Pour le **6061**, nous partons sur un montant plus important prenant en compte une hausse au regard de la première facture 2023.
- Le **6068** correspondant à nos produits boutique (topos guides CABA, cartes IGN, etc...) et les produits du Festival International de Théâtre de rue, nous sommes partis sur une estimation plus importante des charges car la facture 2022 du festival sera réglée sur 2023.

- Le **618** correspondant d'une part à toutes les billetteries. Ce sont des achats de prestations en vue de reventes. Ici nous tenons compte des résultats réalisés en 2022.
- Le **6226** correspondant aux différents honoraires parmi lesquels figurent notre contribution à la base de données APIDAE, la nouvelle GRC Avizi, notre participation à Flux Vision Orange ainsi que l'abonnement annuel à la maintenance de la plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour, auxquelles s'ajoutent le coût de licences annuelles et de mises à jour de notre application de randonnée.
- Le **6233** Fêtes et cérémonies est ajouté pour la réalisation du programme d'animation de Carlat.
- Le **6237** correspondant à l'ensemble de nos éditions prenant en compte le Guide d'Accueil 2023 et des flyers avec une volonté de faire plus d'actions digitales.
- Le **6238** correspondant à la reconduction de notre participation au fonds commun de promotion « Cantal Destination », à des campagnes sponsorisées d'ampleur sur les réseaux sociaux, du E-marketing et aux autres actions en lien avec l'animation numérique de territoire.
- **012-Charges de personnel et assimilés pour un montant de 370 000 €**, qui prend en compte l'ensemble de la masse salariale du personnel permanent, des renforts saisonniers OT, antennes touristiques et pour Carlat. Ce chapitre prend en compte les revalorisations conventionnelles du personnel avec l'augmentation potentielle de la valeur du point sur l'année 2023. De plus, une réserve est inscrite pour un montant de 80 000 € pour parer à toute éventualité ...
- **067- Charges exceptionnelles pour un montant de 32 000 €**, pour des remboursements éventuels d'annulation de séjour.
- **022 – Dépenses imprévues de fonctionnement d'un montant de 47 000 €**, pour parer à toutes éventualités et respectant dans le cadre de la comptabilité M4 le seuil de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

**Le total de ces dépenses réelles de fonctionnement est d'un montant de 685 398,67 €, auxquelles s'ajoutent :**

- **6811- Dotation aux amortissements pour un montant de 6500 €**, correspondant au matériel acquis les années antérieures (matériel informatique, logiciel, standard téléphonique, du véhicule de l'OT...)
- **023 – Virement à la section d'investissement pour 208 000, ce choix a été fait pour réaliser un budget des dépenses de fonctionnement plus proche de la réalité des besoins de notre structure.**

**Soit un montant de dépenses « réelles » de 685 398,67 € auquel viennent s'ajouter des dépenses d'ordre de transferts à la section d'investissement de 214 500 €.**

**Soit un total de dépenses d'exploitation de 899 898,67 €**

**Pour la section d'investissement :**

- **Les dépenses d'investissement :**

Les investissements liés aux immobilisations incorporelles apparaissent **au chapitre 20** avec des crédits ouverts à hauteur de **25 000,00 €**, **prenant en compte des frais d'études (intégrant le réaménagement des locaux).**

**Au chapitre 21** figurent des crédits à hauteur de **358 703,84 €** à des fins d'investissements (notamment les travaux de réfection façade en 2023).

**Soit un total de 433 703,84**

- **Les recettes d'investissements**

Au chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves 100 000 € sont virés de la section de fonctionnement.

Ces investissements représentent un montant de dépenses globale de 219 203,84 €

**Le financement de ces investissements se retrouvent dans la partie recettes en page 14 :**

Le report du résultat 2022 d'un montant de **119 203,84 € (chapitre 001)**

Auxquels s'ajoutent un virement de la section de fonctionnement 021 de 208 000 €

**Soit un total de recettes en investissement de 433 703,84 €**

*Mme la Présidente met au VOTE le BUDGET 2023, le comité de direction le vote à l'unanimité.*

## 4/ Embauche du personnel saisonnier

\* **Embauche des salariés saisonniers au Rocher de Carlat :**

Il est ainsi prévu de recourir à 2 postes en CDD de 30 heures hebdomadaires pour assurer sur site le fonctionnement des visites du grand public entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août avec une ouverture du mercredi au dimanche.

\* **Embauche des salariés saisonniers à l'Office de Tourisme et sur les antennes touristiques :**

A l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac, nous avons besoin d'embaucher respectivement 2 renforts du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Un troisième renfort est proposé, il sera recruté avec une possibilité d'intervenir sur les 3 lieux de travail en juillet et uniquement à Aurillac en août.

Cette année, nous envisageons le recrutement sur **un poste sur 35 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**, porté intégralement par l'OT sur le Puech des Ouilhes afin d'assurer une présence physique effective **entre le 10 juillet et le 31 août** (du mercredi au dimanche de 13h à 19h). La participation au pot d'accueil du camping et l'ouverture les soirs de marchés compléteront le temps de travail hebdomadaire.

De la même manière, nous avons initié avec le Puy Mary Grand Site de France, le projet de recrutement sur un poste mutualisé à la **Maison de Site de Mandailles** tant sur les missions (randonnées pour le Grand Site, vente boutique et information touristique pour l'OT) que financièrement sur un temps plein.

Les saisonniers des antennes seront embauchés en amont de leur présence sur sites pour parfaire leur connaissance du territoire sur une **période de formation du 3 au 7 juillet**.

*Mme La Présidente met au vote les délibérations d'embauches des saisonniers. Le comité de direction les vote à l'unanimité.*

## 5/ Questions diverses

- Le directeur propose de rendre les prochaines réunions du comité de direction plus dynamiques et interactives avec l'invitation de nouveaux partenaires pour présentation de leur activité par exemple.

La séance est levée à 19h30.

Mme La Présidente

M. Le secrétaire de séance



